



- Les stratégies de fractionnement du revenu gagnantes : une affaire de famille
- Collision frontale : le véritable bogue de l'an 2000
- Comment gagner au jeu de l'impôt ?
- Nouvelles de PWL

À L'INTÉRIEUR:

Réflexions sur le passé et perspectives pour l'avenir

LES STRATÉGIES DE FRACTIONNEMENT

DU REVENU GAGNANTES : UNE AFFAIRE DE FAMILLE

Partager votre revenu avec votre famille peut réduire votre facture fiscale. Les règles sont restrictives, mais vous pouvez bénéficier de stratégies de fractionnement avantageuses. Si vous avez des enfants ou des petits-enfants, lisez ce qui suit...

Les règles d'attribution formulées dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* imposent des restrictions lorsqu'il s'agit de partager votre revenu avec les membres de votre famille. Ces règles font en sorte que les revenus gagnés sur les biens que vous donnez ou prêtez à votre conjoint ou à votre enfant sont imposables entre vos mains, à votre taux marginal plus élevé.

Il n'est pas possible dans cet article de traiter de toutes les méthodes de fractionnement du revenu. Je me concentrerai sur celles qui s'appliquent à vos enfants et petits-enfants et je traiterai du partage des revenus entre conjoints dans un futur numéro.

Gains en capital : Les gains en capital sont des profits provenant de la vente d'un actif. Selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les gains en capital des enfants, même mineurs, ne peuvent être attribués au donateur ou au prêteur. Si vous croyez que la valeur de vos actifs augmentera, songez à les transférer à vos enfants dès maintenant. Tous les gains futurs sur ces actifs seront alors imposés à leur taux marginal d'imposition.

Ce transfert d'actifs sera traité comme une disposition réputée et vous serez imposé sur tous les gains accumulés avant le transfert. Par conséquent, vous auriez avantage à constituer un portefeuille au nom de votre enfant avec des liquidités qui sont à votre disposition. N'oubliez pas que les biens transférés à votre enfant de plus de 18 ans sont considérés comme un don et qu'ils deviennent la propriété de cet enfant adulte. Si vous préférez conserver le contrôle de vos biens, pensez à les transférer à une fiducie créée au bénéfice de vos enfants.

Résidence principale : Avez-vous des enfants de plus de 18 ans qui poursuivent leurs études dans une autre ville ? Au lieu de payer leur loyer, accordez-leur plutôt un prêt pour l'achat d'une propriété. Si l'enfant ne possède

aucune autre propriété, elle sera réputée être sa résidence principale et tout gain réalisé lors de la vente sera non imposable. Pour protéger et contrôler votre investissement, vous pouvez rédiger une convention de prêt sans intérêt ou créer une fiducie personnelle qui détiendra la résidence principale.

Régime d'épargne-études (REEE) : Si vous constituez des REEE pour vos enfants et petits-enfants, vous pouvez cotiser chaque année un maximum de 4 000 \$ par bénéficiaire, jusqu'à la limite cumulative de 42 000 \$ par bénéficiaire.

Même si vos cotisations ne sont pas déductibles d'impôt, le revenu provenant d'un REEE bénéficie d'un report d'impôt jusqu'à ce que les montants soient retirés pour payer les études postsecondaires du bénéficiaire. Ces montants sont alors imposables entre les mains du bénéficiaire qui a habituellement de faibles revenus.

Autre avantage important ! Le gouvernement fédéral accorde une subvention équivalant à 20 % de vos cotisations jusqu'à un maximum de 2 000 \$. Voilà un rendement assuré de 20 % sur votre investissement ! Vous pouvez toutefois retirer le capital versé dans un REEE en tout temps sans pénalité fiscale.

Choisir la stratégie qui convient à vos besoins

Le fractionnement du revenu peut avoir des incidences fiscales ou d'autres conséquences imprévues. Avant d'avoir recours aux techniques mentionnées précédemment, consultez votre conseiller et bénéficiez d'une stratégie adaptée à vos besoins.



Caroline Nalbantoglu
Planificateur financier
principal
PWL Conseil, Montréal

COLLISION FRONTALE : LE VÉRITABLE BOGUE DE L'AN 2000

RÉFLEXIONS SUR LE PASSÉ

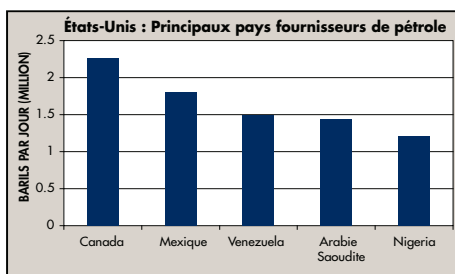
ET PERSPECTIVES POUR L'AVENIR



Le 31 décembre 1999 à 11 h 59, le monde entier a retenu son souffle. Les prophètes de malheur avaient prédit que tous les ordinateurs feraient défaut, plongeant le monde dans le chaos. Les ordinateurs ne sont jamais tombés en panne, mais le krach est survenu plus tard sous la forme de trois événements importants qui ont influé sur notre économie.

Au cours de l'année 2000, la production conventionnelle de pétrole a atteint un sommet. En 2001, la Chine est devenue membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Une détérioration rapide de la géopolitique s'est aussi amorcée au début du millénaire : l'attaque du World Trade Center en était à la fois un symptôme et un catalyseur. L'émergence de la Chine a contribué à accélérer la demande pétrolière. La production conventionnelle diminue et taxe les réserves, alors que la détérioration de la géopolitique nuit à la recherche de solutions.

Le financement des déficits : Depuis l'élection de George W. Bush, l'administration américaine est obsédée par la sécurité et la réduction des impôts. Ajoutez à cela les coûts élevés de la guerre et de l'occupation en Irak et en Afghanistan et vous avez la recette qui mène à de grands déficits. Les Américains n'épargnent plus. Ils sont préoccupés par l'achat de voitures de luxe et laissent aux fournisseurs de biens de consommation (la Chine et le Japon) le soin de financer les déficits.



Source: Energy Information Administration

Le dollar canadien : un pari sur le pétrole

La hausse des prix de l'énergie et la détérioration des relations entre les États-Unis et le Venezuela sont responsables de la bonne tenue de notre dollar. Le développement des réserves de sables

bitumineux est le seul moyen de contrer la réduction de la production conventionnelle de pétrole et de faire face à l'accroissement de la demande. Comme les plus grandes réserves se trouvent au Canada et au Venezuela, les Américains se tournent vers nous pour remplir les réservoirs de leurs véhicules.

Le surplus de notre compte courant s'élève à 30 milliards de dollars (CA) alors que le déficit du compte courant américain atteint 220 milliards de dollars (US). Au premier trimestre de 2006, 85 % du surplus commercial du Canada provenait du secteur de l'énergie, par rapport à 80 % en 2005 et à 65 % en 2004. Le surplus commercial du secteur de l'énergie est à la source de l'appréciation du dollar canadien. Depuis l'an 2000, le secteur énergétique est responsable de la détérioration du déficit commercial américain.

Adieu au « dividende de la paix » : Il est plus facile de comprendre la période d'activité économique actuelle dans le contexte historique de la fin de la guerre froide dans les années 1990. La faiblesse des prix des matières premières a permis aux États-Unis de mettre l'accent sur le développement de produits et de technologies. La réduction des dépenses militaires a partiellement financé le déficit budgétaire qui s'est même transformé en surplus pour une courte période. La stabilité de la géopolitique, la faiblesse de l'inflation et l'adoption d'une économie de marché par les pays de l'Europe de l'Est et la Chine ont contribué à créer un environnement propice à l'essor de sociétés de marque, telles que Coca-Cola et l'Oréal.

Aujourd'hui, les entreprises et les consommateurs se concentrent sur la gestion des coûts de l'énergie. Le Trésor américain est plongé dans un déficit si profond que plusieurs investisseurs sont

préoccupés par la possibilité d'un important « déséquilibre mondial ». Par rapport à l'Euro et au dollar canadien, le billet vert a atteint un niveau inconcevable au début des années 2000. Pis encore, les opérations militaires coûteuses devront être financées sur les marchés obligataires internationaux.

Qu'est-ce qui nous attend ? Une amélioration de l'équilibre entre l'offre et la demande de produits énergétiques semble peu probable dans un avenir rapproché. Compte tenu de l'épuisement des réserves, l'augmentation de la production de pétrole exigera des investissements substantiels qui pourraient devoir être financés par des hausses importantes du prix du baril.

La montée du dollar canadien étant attribuable à la crise énergétique, nous croyons que les rendements des actions canadiennes continueront à surpasser ceux des actions américaines tant que le prix du pétrole continuera à grimper. Lorsque les prix chuteront, les actions canadiennes reculeront sans doute. D'où l'importance pour l'investisseur de viser un équilibre entre les pondérations en actions canadiennes, américaines et internationales.

Autre conséquence de l'augmentation des prix de l'énergie jumelée à une augmentation des taux d'intérêt : l'économie américaine pourrait entrer en récession. Par conséquent, la tendance à la hausse des rendements obligataires pourrait être jugulée plus tôt que plus tard, ce qui aura un effet positif sur la valeur des obligations, des fonds de placement immobiliers et des fiducies de revenu non-cycliques.



Raymond Kerzérho
Directeur, Recherche
PWL Capital, Montréal



COMMENT GAGNER AU JEU DE L'IMPÔT ?

LES SOCIÉTÉS PROFESSIONNELLES ET LES RÉGIMES DE RETRAITE INDIVIDUELS

Le partage du revenu, la réduction de votre taux d'imposition, la radiation de certaines dépenses et les régimes de retraite sont-ils des avantages dont vous aimeriez bénéficier ? La création d'une société professionnelle pourrait s'avérer une stratégie avantageuse pour vous.

Je dis souvent qu'une mauvaise planification fiscale peut faire perdre plus d'argent que des placements peu rentables. Pourquoi des professionnels qui ont des revenus et des occupations similaires paient-ils plus d'impôt que d'autres ? Il y a sûrement une multitude de raisons, mais cet écart grandissant s'explique par une variable : la société professionnelle (SP).

La création d'une société professionnelle permet d'ajouter un niveau supplémentaire en matière d'impôt à payer en répartissant les revenus entre le professionnel et son entreprise. Ainsi, tous les revenus et les dépenses d'affaire sont imputés à la société et le professionnel ne reçoit que les sommes nécessaires pour subvenir à ses besoins quotidiens. La société est assujettie à l'impôt sur le reste des revenus à un taux équivalant à moins de la moitié de celui d'un particulier qui atteint la tranche d'imposition la plus élevée.

Même si les revenus appartiennent à la société, les bénéfices non répartis peuvent être distribués de plusieurs façons, à des périodes diverses et à certains particuliers. Les distributions, notamment les versements de dividendes, peuvent en outre présenter des avantages fiscaux intéressants pour le particulier.

Examinons le cas d'un professionnel pratiquant en Ontario. M. Professionnel laisse 40 000 \$ dans sa société chaque année (50 000 \$ en bénéfices non répartis moins les 10 000 \$ d'impôt payés par la société) et épargne 13 500 \$ en impôt année après année.

	Travailleur autonome	Société professionnelle
Honoraires bruts	300 000 \$	300 000 \$
Loyer/Salaires/Fournitures	100 000 \$	100 000 \$
Revenu d'affaire net	200 000 \$	200 000 \$
Bénéfices non répartis de la société	S/O	50 000 \$
Revenu personnel imposable	200 000 \$	150 000 \$
Impôt de la société sur les bénéfices non répartis (20 %)	S/O	10 000 \$
Impôt personnel	76 650 \$	53 150 \$
Impôt total payé	76 650 \$	63 150 \$
Épargne nette d'impôt		13 500 \$

A titre de travailleur autonome, M. Professionnel pouvait réduire son fardeau fiscal en cotisant à un REER mais il peut bénéficier d'un avantage similaire en créant un régime de retraite individuel (RRI).

Le RRI est un régime à prestations déterminées, capitalisé de manière à pouvoir verser un revenu préétabli au moment de la retraite. Il comporte plusieurs avantages, soit un plafond de cotisations supérieur à celui d'un REER, l'insaisissabilité de l'actif et, dans certains cas, la possibilité de mieux planifier la vente ou la succession de l'entreprise. Les cotisations sont en outre déductibles d'impôt pour l'entreprise. Alors, quelle est l'attrape ?

Les actifs du RRI sont immobilisés et ne peuvent, en général, être retirés qu'au moment de la retraite. De plus, les cotisations à un RRI sont obligatoires et doivent s'échelonner sur une période donnée. Ce régime d'« épargne-retraite forcée » élimine la nécessité de s'auto-discipliner, surtout lorsqu'on privilégie le moment présent au détriment de ses besoins futurs.

Comment savoir si la solution SP/RRI vous convient ? Si vous êtes consultant autonome, médecin (en Ontario) ou propriétaire d'une petite entreprise, posez-vous les questions suivantes : Votre revenu imposable annuel atteint-il au moins 150 000 \$? Épargnez-vous un minimum de 30 000 \$ par année en vue de la retraite ? Êtes-vous intéressé à mettre vos actifs à l'abri des créanciers ? Prévoyez-vous vendre ou léguer votre entreprise ou votre pratique ?

Si vous avez répondu « oui » à l'une de ces questions, communiquez avec votre conseiller PWL pour en savoir plus sur les avantages de créer une société professionnelle et de constituer un RRI. Vous payez peut-être trop d'impôt sur des sommes que vous ne dépensez pas.



*Sean Quinlan
Conseiller en placement
PWL Capital, Ottawa*

NOUVELLES DE PWL

AMÉLIORATIONS PRÉVUES CETTE ANNÉE

En cette année où nous célébrons notre 10e anniversaire, nous réitérons notre engagement à vous offrir des services exceptionnels qui contribuent à votre bien-être financier. Outre notre prestation de services efficace et conforme aux normes d'éthique les plus rigoureuses, nous sommes là pour vous écouter et répondre à vos besoins.

Amélioration du rapport de performance

Nous lancerons un rapport de performance entièrement repensé suite aux commentaires reçus de nos clients et de tests effectués auprès de groupes de discussions. Convivial, rédigé dans un langage facile à comprendre et doté de graphiques représentatifs, notre nouveau rapport présentera tous les renseignements que vous recherchez dans un seul document simplifié.

Services de gestion privée personnalisés

PWL proposera prochainement des services de gestion privée intégrés pour répondre aux besoins particuliers des retraités, des employés à plein temps, des cadres supérieurs, des propriétaires d'entreprise et des professionnels. Nous offrons une gamme complète de services, de la planification financière jusqu'à la gestion de portefeuille. PWL possède les ressources, l'expertise et l'équipe nécessaires pour vous offrir des solutions qui vous libéreront de vos soucis et vous assureront la tranquillité d'esprit.

Révision de nos outils de communication

Pour refléter l'approche moderne et professionnelle de notre prestation de services, PWL adoptera bientôt une nouvelle image. Un design amélioré, une mise en page épurée et de nouvelles couleurs rehausseront tous nos outils de communications.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces améliorations, n'hésitez pas à me contacter au 1-800-343-7566, poste 264.

Julie Marchesseault
Directrice, marketing
PWL Capital, Montréal

DES RAPPORTS À VALEUR AJOUTÉE

Des comptables reconnaissent la valeur ajoutée des rapports PWL fournis aux clients.

Suite à la dernière saison des impôts, plusieurs comptables nous ont confirmé que le système de suivi utilisé par PWL aux fins du calcul des prix de base rajustés (PBR) est un avantage important pour les clients.

Établir les gains et pertes en capital représente une part importante du coût de production des déclarations de revenus, puisque certaines firmes comptables facturent ce volet séparément. Les rapports sur les prix de base rajustés produits par PWL sont précis et concis. Ils se classent parmi les meilleurs de l'industrie et sauvent temps et argent.

Ces rapports sont disponibles pour tous les clients titulaires de comptes non enregistrés. Si vous faites appel à des services externes pour vos déclarations de revenus, assurez-vous que votre fiscaliste dispose de ces rapports chaque année.

PWL s'engage à assurer la précision et la mise à jour régulière de ses systèmes de production de rapports. Communiquez avec votre conseiller PWL pour en savoir plus.



DES PARTENAIRES, DU SAVOIR-FAIRE

Gestion de portefeuille

Jane Baker
Kathy Clough
Colin Cooke
Hélène Gagné
Nancy Graham
Kathryn Kruiivsky
Anthony S. Layton
André Morin
James Parkyn
Cameron Passmore
Laurent Wermenlinger

Planification financière

Mario Chandonnet
Luce Desmarais
Richard Lalongé
Caroline Nalbantoglu
Mario Sylvestre

Sécurité financière et planification successorale

Aurelio Palermo

Service de recherche

Raymond Kerzérho
François Doyon La Rochelle
Neil McPherson

Les renseignements et les chiffres qui figurent dans le présent bulletin se fondent sur des données jugées fiables, mais leur exactitude et leur exhaustivité ne peuvent être garanties. Ce bulletin est publié par Parkyn, Wermenlinger, Layton Capital inc. à titre informatif seulement. Avant d'effectuer un placement ou d'adopter une stratégie de placement, chaque investisseur devrait évaluer ses objectifs avec son conseiller financier. Parkyn, Wermenlinger, Layton Capital inc. et les personnes ou sociétés qui y sont associées peuvent acheter ou vendre des titres décrits dans le bulletin en qualité de contrepartiste ou de courtier, ou encore, peuvent détenir ces titres.

WWW.PWLCAPITAL.COM

Montréal

Téléphone : (514) 875-7566
Télécopieur : (514) 875-9611
Sans frais : 1 800 343-7566
capital@pwlcapital.com

Rivière-du-Loup

Téléphone : (418) 862-5643
Télécopieur : (418) 862-3585
Sans frais : 1 800 774-7418
rdl@pwlcapital.com

Ottawa

Téléphone : (613) 237-5544
Télécopieur : (613) 237-5949
Sans frais : 1 800 230-5544
ottawa@pwlcapital.com

Toronto

Téléphone : (416) 203-0067
Télécopieur : (416) 203-0544
Sans frais : 1 866 242-0203
toronto@pwlcapital.com



MEMBRE
FONDS CANADIEN DE
PROTECTION DES ÉPARGNANTS